

# « RÉFORME » DE LA FDE : LE MINISTÈRE NOUS BALADE

## LES ACTRICES-TEURS DE LA FORMATION ONT PRIS LA PAROLE !

À l'initiative du SNESUP-FSU, des collègues de différents INSPÉ, des camarades des syndicats enseignants de la FSU et des membres de l'intersyndicale FDE se sont réunis le 13 janvier 2020. Les échanges ont été nombreux et ont permis de réfléchir collectivement sur les visées politiques de la «réforme» et sa cohérence avec le reste des lois et «réformes» en cours: destruction des services publics et société précaire à deux vitesses.



JANVIER 2020, N° 2 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsgur.

Plus précisément, nous avons pu aborder:

- les situations locales et les questionnements suscités par les reports successifs des nominations des directeurs et directrices d'INSPÉ et par le flou entretenu autour des processus de recrutement;
- l'analyse des éléments connus de la réforme et leurs effets;
- l'argumentation possible auprès des collègues/parents/étudiants/jurys.

Une discussion s'est engagée sur la participation ou non aux «réunions maquettes» (quand elles existent) pour mettre en évidence les problèmes et les contradictions que portent les instructions ministérielles: il en ressort que la stratégie sur ce point est à décider localement (selon le contexte, le rapport de forces...) tout en se tenant informés des modes d'action dans les différents INSPÉ et universités.

Des lignes rouges pour la formation des enseignants ont été dégagées:

- **Non** à l'utilisation des étudiants comme moyens d'emploi c'est-à-dire en pleine responsabilité dans les classes; **oui** à des stages formateurs, diversifiés et accompagnés.
- **Non** au temps plein en responsabilité après le concours; **oui** à une formation initiale continuée avec décharge pour une entrée progressive dans le métier.
- **Non** à des «demi-concours» sur l'année de transition (entraînant une réduction significative du nombre de places) pour ceux qui passeront les concours dans l'ancien format; **oui** à une planification pluriannuelle des postes aux concours correspondant aux besoins du service public d'Éducation.

Des points pourraient être des leviers pour une amélioration réelle de la formation des enseignants, par exemple:

- Le financement des études: du temps pour étudier, préparer le concours, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on utilise les étudiants comme contractuels en responsabilité de classe;

- Le respect des règles universitaires pour l'élaboration des maquettes, avec un fonctionnement démocratique et régulier des instances;
- Des moyens pour la formation continuée après les concours (les pertes de 2013 n'ont toujours pas été «rattrapées» et on attend toujours la formation T1-T2 promise).

Dans son état actuel, la «réforme» de la FDE est mauvaise pour tout le monde et l'avalanche des motions, déclarations, prises de position, tribunes, etc., en atteste. Toute mise en œuvre s'avérerait très problématique pour la rentrée 2020!

**Nouvelle réunion FDE au siège du SNESUP à Paris le 19 mars 2020 pour mesurer nos avancées! Réservez la date et inscrivez-vous par mail: [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr) (frais de repas et déplacement pris en charge pour les adhérents).**

## UN RÉPIT QU'IL FAUT METTRE À PROFIT

Bien qu'exclus, méprisés et dénigrés, les personnels impliqués dans la FDE ont su se mobiliser et se faire entendre! Et cela a largement payé, comme le reconnaissent symptomatiquement le Réseau des INSPÉ et la CPU, lorsqu'ils avouent auprès des directions générales (courrier du 13 janvier 2020): «*dans un contexte d'élection dans les universités et d'administration provisoire dans les INSPÉ [...] les équipes de direction des universités et de leurs composantes éprouvent une difficulté croissante [...] à contenir le trouble des personnels*». Les directions ne «*tiennent pas leurs troupes*»!

Le 16 janvier, devant la CPU, J.-M. Blanquer a annoncé un «*assouplissement*» de la mise en œuvre des nouvelles formations MEEF. Aucun texte officiel ni courrier du ministère sur ce «report»: la nouvelle a été diffusée sur les réseaux sociaux par un membre de la CPU... Toujours le même mépris pour les personnels et leurs organisations syndicales, lequel s'exprime désormais très ouvertement dans les réunions ministérielles avec les directions des INSPÉ par exemple, où l'on craint beaucoup les «*fuites*» et on se promet de ne surtout rien dire aux organisations syndicales!

Ce report d'un an est donc un premier recul de la part du ministère et constitue une première victoire des personnels! On peut s'en féliciter: la colère et l'exaspération des acteurs de la formation ont contraint le MEN – le MESRI étant manifestement aux abonnés absents – à prendre acte des nombreux problèmes posés par une «réforme» que nous dénonçons depuis presque deux ans désormais.

Pour autant, rien n'est changé pour l'avenir. C'est un répit qu'il faut mettre à profit pour porter plus fort nos revendications. Il faut maintenir la pression. Il est temps que la parole de tou-te-s les acteur-trice-s de la formation

soit véritablement prise en compte: non pas seulement entendue mais écoutée.

Alors ne lâchons rien! Continuons de susciter le débat avec les collègues, maintenons la pression localement sur nos directions, sur le R-INSPÉ, la CPU, les rectorats et les ministères... Formulons nos vœux lors des cérémonies officielles, organisons partout des assemblées générales pour réunir les enseignant-es des INSPÉ et des UFR, demandons audience auprès des directions des INSPÉ et des présidences d'université...

---

#### LA « RÉFORME » DE LA FDE TOUJOURS EN MARCHÉ FORCÉE

Le MEN a reçu la FSU le jeudi 23 janvier (agenda social). Sur la méthode, rien ne change: aucun texte distribué, des annonces de décisions non stabilisées que les syndicats pourront commenter s'ils le souhaitent...

Cette première audience – il y en aura(it) d'autres – n'a porté que sur la nature des épreuves de concours. Quelques annonces au conditionnel, mais qui pourraient corriger quelques incohérences: retour de l'ÉPS, davantage de disciplines possiblement représentées dans le CRPE... Pour le second degré, ce sont les IA-IPR qui s'en occupent... Pour le ministère donc, il nous suffirait d'attendre leurs décisions! Des problèmes subsistent, notamment avec la deuxième épreuve d'admission sous forme d'entretien de recrutement. La FSU a exprimé clairement ses critiques... Les arbitrages seront (seraient?) rendus début février.

Le *fond* de la réforme n'a pas été discuté... on est donc toujours sur:

- un premier concours «nouveau format» pour la session 2022;
- des étudiant-es «alternants» en M2 sous statut de contractuels à tiers temps en pleine responsabilité de classe;
- un calibrage du nombre de berceaux de stage M2 par les rectorats (en fonction des besoins d'emplois), avec une incidence probable sur les capacités d'accueil en M1 MEEF.

Ces différents points sont renvoyés aux réunions à venir prévues à l'agenda social.

La DGRH a confirmé l'information, qu'on avait vu passer sur les réseaux sociaux (!): les INSPÉ et les universités s'organisent «*comme elles veulent*» pour 2020-2021. Comprendre: elles adoptent de nouvelles maquettes pour la rentrée de septembre 2020 ou de septembre 2021 «*selon l'avancement du travail*». Quelle interprétation les équipes de directions des INSPÉ feront-elles de cet «*assouplissement*»? Nous devons résister à la pression pour la conception de maquettes, prendre le temps d'une réelle concertation et saisir l'occasion pour négocier localement et nationalement afin d'améliorer la formation des enseignant-es.

---

#### CONCOURS : LE PLONGEON DES INSCRITS SUIT CELUI DES POSTES

Le nombre d'inscrit-es aux concours de l'enseignement continue de baisser (cf. le communiqué du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Les-concours-de-recrutement-n-attirent-pas-assez-et-il-faut-faire-quelque-chose>).

Alors que depuis plusieurs années déjà, certains concours ne parviennent plus à pourvoir tous les postes, la baisse touche maintenant des disciplines jusqu'ici épargnées. Cette situation traduit la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement, notamment liée à la dégradation des conditions de travail, aux faibles rémunérations qui ne seront plus dorénavant compensées par des retraites convenables. Elle s'explique également par la succession de réformes des concours et de la formation qui crée de fortes incertitudes.

Plus que jamais l'amélioration de la formation et des conditions d'entrée dans le métier est nécessaire, comme un plan pluriannuel de recrutements à la hauteur des besoins, ainsi que la mise en place d'une allocation pour tou-te-s les jeunes, de façon à leur assurer des conditions de vie propices à la poursuite d'études, notamment pour accéder au métier d'enseignant-e.

---

#### RÉFORMITE AIGÜÉ : TOUT DOIT DISPARAÎTRE !

Partout dans le pays, la mobilisation se poursuit contre la «réforme» des retraites. Les fonctionnaires – et au premier chef les enseignants – sont particulièrement atteints par la baisse des pensions induite par la prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des six derniers mois et surtout, comme pour toutes et tous les salariés-es, par le plafonnement programmé des dépenses de retraite.

Et voici qu'il apparaît que l'engagement du gouvernement de revaloriser les personnels pour compenser les baisses des retraites, tel qu'il figure dans son projet de loi, est «*contraire à la Constitution*». Si tant est qu'elles et ils y ont cru, le gouvernement a donc «*baladé les enseignant-es et les chercheur-ses*» (voir le communiqué de la FSU: <https://fsu.fr/le-gouvernement-a-balade-les-enseignant-es-et-les-chercheur-ses/>).

«En même temps», se poursuivent aussi toutes les attaques, secteur par secteur: santé/hôpital, universités, culture. Le travail s'intensifie, la précarité progresse, les moyens diminuent... Les attaques contre la FDE sont l'une des politiques libérales, lesquelles font système! Ce sont tous les acquis statutaires, partout, qui sont ciblés: défendre le code de travail, le statut de fonctionnaire, le code des pensions, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice pénale des mineurs (texte protecteur), le statut de la Sécurité sociale, les principes au cœur des services publics contre toute dérégulation, contre toute remise en cause, c'est le même combat! Soyons partout!

---

**Nouvelle réunion FDE au siège du SNESUP à Paris le 19 mars 2020**  
**pour mesurer nos avancées ! Réservez la date et inscrivez-vous par mail : [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr)**  
(frais de repas et déplacement pris en charge pour les adhérents)

---